



## Séance du conseil municipal du lundi 27 novembre 2017

### Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 20 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, RIVIER, Mme GRATIEN,  
Mme MARJARIE,  
MM. DARTIGOEYTE, DEGUDE, SANCHEZ VERGNAUD

Absents excusés : Mmes CARRILLO, MORTARA, RENARD, MM. JEAN, JOLYS,

Secrétaire de séance : Mme MARJARIE

#### 1 – Communauté de communes du Sud Gironde : rapport de la CLETC du 31 août 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC du 31 août 2017 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

#### 2 – Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 3 – Budget – Utilisation du crédit pour dépenses imprévues

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation du crédit pour dépenses imprévues qu'il a faite pour couvrir le dépassement de crédits à l'article 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » et ainsi pouvoir rembourser la somme perçue à tort au titre de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

*Virement effectué :*

D022 « Dépenses imprévues de fonctionnement »	- 3667 €
D7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers »	+ 3667 €

#### 4 – Départ locataire communal – Restitution de caution

Le Conseil Municipal décide de restituer en totalité la caution versée par le locataire à son entrée dans les lieux.

#### 5 - Travaux en régie – Décision Modificative n°4

Monsieur le Maire expose les travaux réalisés en 2017 par les employés de la commune. Ces travaux qui présentent un caractère durable rentrent dans la définition des travaux en régie.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et adopte les écritures suivantes :

### ***Section d'investissement***

D 21316-040 (Equipements du cimetière)	+ 6 730,38 €
D 2135-040 (Installations générales, aménagements des constructions)	+ 1 343,65 €
D 21538-040 (Autres réseaux)	+ 2 605,00 €
R 021 (Virement de la section de fonctionnement)	+ 10 679,03 €

### ***Section de fonctionnement***

D 023 (Virement à la section d'investissement)	+ 10 679,03 €
R 722-042 (Immos corporelles)	+ 10 679,03 €

### **6 - Budget – Décision Modificative n°5**

Le Conseil Municipal approuve les modifications de crédits suivantes :

#### ***Section de fonctionnement***

D 615231 (Voiries)	- 8 760,00 €
D 022 (Dépenses imprévues)	- 8 835,00 €
D 023 (Virement à la section d'investissement)	+ 17 595,00 €

#### ***Section Investissement***

D 1641 (Emprunts en euros)	+ 455,00 €
D 165 (Dépôts et cautionnements)	- 455,00 €
D 2151 (Réseaux de voirie)	+ 17 595,00 €
R 021 (Virement de la section de fonctionnement)	+ 17 595,00 €

### **7 – Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyage de la région de Langon**

Le Conseil Municipal désigne 2 délégués pour représenter la commune : Monsieur MORIN, titulaire, et Monsieur DARTIGOEYTE, suppléant.

### **8 – Communications**

Monsieur COSTENTIN annonce la création d'une association de randonnées pour le printemps 2018.

Monsieur DARTIGOEYTE fait état de dépôts sauvages sur délaissé de la RD 125 appartenant à la commune.

Monsieur MORIN informe les membres du conseil municipal que le bus de ramassage scolaire a été accidenté (chauffeur seul à bord et indemne) et sera très certainement classé en épave.

Fait à Coimères, le 15 décembre 2017